

Le 22 février, M. Anisson mande le nombre de jetons qu'il faudra frapper et quels sont les émaux des armoiries de Messieurs de la ville, c'est-à-dire de quelles couleurs sont le lion, les fleurs de lis et les fonds de l'écu. — On lui répond à cet égard, le 3 mars : « Nous n'aurons besoin, quant à présent, que de quinze bourses de cent jetons chacune que vous aurez la bonté de faire faire, et vous ne les enverrez que sur un nouvel ordre. A l'égard des métaux des armoiries de la ville, nous ne croyons pas qu'on les distinguât dans les carrés, cependant nous vous dirons que l'écu porte de gueules au lion d'argent, au chef cousu de France ; ces armoiries se mettent ordinairement dans un beau cartouche, sans autre cimier, et quand on veut le jeton plus parfait, l'on y ajoute, par forme de support, le Rhône et la Saône. C'est là le modèle des derniers que Messieurs du Consulat ont fait faire. »

Le 18 mai, puis le 10 juin, la Chambre demande si les jetons qu'elle a ordonnés seront bientôt terminés. M. Anisson prévient, huit jours après, qu'on est en train de les monnayer, et qu'il comptait les apporter lui-même, mais il désire savoir si dans les quinze bourses qu'on lui a demandées est comprise celle que M. Le Fèvre affirme lui avoir été promise par la Chambre.

Le 26 du même mois et le 25 août suivant, nouvelles réclamations au sujet de ces jetons. Nous espérions en même temps, ajoute cette dernière lettre, de vous offrir une bourse en vous assurant nous-mêmes de votre reconnaissance, mais dans l'incertitude du terme de notre voyage, nous vous prions, Monsieur, de garder une bourse de jetons pour vous, comme une marque bien lé-